

4 avril 2013 :

Tous devant le Ministère des Transports !

La situation sociale et économique de notre pays appelle à la mise en œuvre de politiques ambitieuses et courageuses dans un certain nombre de secteurs, dont notamment celui des transports !

Les salariés des transports sont touchés de plein fouet par la crise que traverse le pays, ils subissent, comme de nombreux autres, des politiques d'austérité salariales, de destruction d'emplois, de métiers, de qualifications de recours à du dumping social... accentuant d'autant la précarité des salariés, dégradant les conditions de travail et ne permettant plus d'assurer pleinement leurs missions.

C'est là des situations inadmissibles qui appellent à la mise en œuvre d'autres politiques, tant au niveau des entreprises, des Autorités Organisatrices, que du gouvernement lui-même !

Le transport, qu'il soit de personnes ou de marchandises, est un élément structurant de l'économie nationale. Sans lui, pas d'activité économique possible.

En ce sens, les salariés du transport doivent se voir reconnaître, tant au travers de mesures salariales et sociales qu'au travers de leurs statuts, la pleine reconnaissance des pénibilités et la mise en place de dispositifs de départs anticipés en retraite.

Le constat est sans appel :

- ⇒ Dans les entreprises en difficulté, les salariés sont sommés de faire des sacrifices...
- ⇒ Dans les entreprises en « *bonne santé financière* », les salariés sont soumis à des politiques de rigueurs salariales et sociales afin de toujours plus rétribuer les actionnaires ou dégager toujours plus de marges financières...

Quelle que soit la situation des entreprises, c'est toujours l'austérité pour les salariés !

Face à cette situation, face aux fermetures d'entreprises, aux délocalisations, le gouvernement se dit impuissant... c'est faux ! Il s'agit là de choix politiques à mettre en œuvre et cela est d'autant plus aisé dans des entreprises qui sont sa propriété (à l'exemple de la RATP où 4000 postes ont été supprimés), comme dans celles où il a une participation, voire une participation majoritaire.

La puissance publique a les moyens d'agir dans le secteur des transports, un secteur fortement subventionné par de l'argent public !

Il faut rompre avec le cercle vicieux de l'austérité qui ne permettra ni d'assurer un avenir aux salariés de notre pays ni de relancer l'économie, la croissance et donc l'emploi à l'heure où la France et l'Europe tout entière atteignent des taux de chômage historiquement hauts.

D'autres politiques doivent être mises en place, c'est aussi le sens du mandat qu'ont donné les citoyens au printemps dernier tant lors des élections présidentielles que législatives, le gouvernement doit répondre à l'aspiration légitime de changement qui s'exprime, la FNST CGT revendique notamment :

- ✓ **La mise en œuvre d'autres choix stratégiques et de développement dans les entreprises du Transport ;**
- ✓ **La mise en œuvre d'un « Statut unifié des salariés du transport » sur la base des dispositions les plus favorables ;**
- ✓ **L'abrogation des lois restreignant le droit de grève.**

La CGT s'inscrit dans la continuité de ses courriers et actions contre la loi Diard. Suite à la loi de 2007 instaurant le service minimum dans certains secteurs, comme les transports ferroviaires ou les écoles, au prétexte que les agents concernés exerçaient des missions de service, la FNST CGT entend poursuivre la bataille menée contre ces deux lois qui ouvrent la voie à une restriction généralisée du droit de grève.

Afin de rétablir la confiance avec le gouvernement et la majorité parlementaire, la fédération des transports CGT demande l'abrogation des mesures attentatoires au droit de grève telles que définies dans les lois de 2007 et 2012.

- ✓ **L'arrêt de la libéralisation des transports**

Qui plus est, les politiques de libéralisation qui sont menées dans les transports, à la recherche constante d'augmentation de la productivité et de profits, ont conduit à une baisse du niveau de sécurité, ont accentué la pénibilité, et pesé sur la sûreté dont l'état est garant.

Les infrastructures françaises de transports doivent s'intégrer dans des projets de développement et d'aménagement du territoire répondant à l'intérêt général. Une meilleure association des collectivités locales est indispensable à la gouvernance des entreprises d'intérêt national, en termes d'emploi pour un développement économique, structurant une véritable politique industrielle et sociale.

La CE Fédérale du 14 mars 2012 a décidé d'une action et appelle toutes ses bases et ses militants à participer massivement à un rassemblement devant le ministère des Transports (246 Bd St-Germain - Paris - métro : Rue du Bac - ligne 12).

Le 4 avril à 13h30 : Tous dans l'action !